



Premier ministre

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 14 juin 2018

Discours de M. Édouard PHILIPPE, Premier ministre

Signature du protocole d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

Hôtel de Ville de Paris

Jeudi 14 juin 2018

Seul le prononcé fait foi

Mesdames et messieurs les ministres,
Madame la maire de Paris,
Monsieur le président du COJO, cher Tony ESTANGUET,
Monsieur le délégué interministériel,
Mesdames et messieurs les présidents d'exécutifs locaux,
Chers amis élus franciliens,
Chers amis sportifs,

Il s'en est fallu de peu. Enfin, d'après la légende qui, comme toute légende, même sportive, doit être prise avec des pincettes. L'histoire raconte qu'après un voyage de près d'un mois le jeune américain James CONNOLLY, futur premier médaillé d'or olympique de l'époque moderne en 1896 à Athènes – au triple saut – a failli ne pas pouvoir concourir. Peut-être certains savent-ils pourquoi. Parce que dans sa précipitation, le jeune étudiant d'Harvard avait confondu calendrier orthodoxe et calendrier grégorien. Et donc failli manquer son rendez-vous avec l'Olympisme. Comme quoi, en toute chose, mieux vaut savoir se hâter, mais se hâter parfois un peu lentement pour être sûr d'arriver à bon port.

C'est pourquoi, peu après son entrée en fonction, soit à l'été 2017, le Gouvernement a demandé à deux inspections – l'inspection générale des finances et l'inspection générale de la jeunesse et des sports – de procéder à une expertise détaillée, complète et précise de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Nous avons ensuite étendu cette mission au Conseil général de l'environnement et du développement durable pour examiner les opérations du dossier sous un angle cette fois plus technique.

L'objectif de cette mission était simple : garantir le sérieux, la crédibilité et je dirais, une forme de sérénité à la candidature française. Et ce, le plus en amont possible. On le sait : dans des chantiers de cette envergure, une envergure qui est à la fois temporelle et spatiale, se cachent toujours quelques surprises. Ce n'est pas un hasard si une des légendes grecques – il

en existe plusieurs à ce sujet - attribue la naissance de l'Olympisme à HÉRACLÈS. L'homme des douze travaux.

Certaines surprises sont parfois bonnes : on se rend compte qu'on peut faire mieux, plus vite et moins cher. D'autres, en revanche, ont des conséquences potentiellement négatives. Mieux vaut donc les identifier très tôt, avant les premiers coups de pioche, pour les rectifier, plutôt que les ignorer et laisser le soin à d'autres de les assumer, la plupart du temps dans l'urgence et avec des surcoûts importants.

Le 30 mars dernier donc, la mission conjointe a rendu son rapport. J'ai immédiatement décidé de le rendre public, parce que la transparence doit être l'un des marqueurs essentiels de ces Jeux, comme en attestent plusieurs dispositions de la loi olympique promulguée le 26 mars dernier. Ce rapport a formulé un certain nombre d'interrogations ou souligné des risques de nature calendaire, juridique et financière. Pour n'évoquer que les risques financiers, la mission les a évalués à 600 millions d'euros, soit un dépassement d'un peu moins de 10% puisque le budget total des Jeux est de l'ordre de 6,8 milliards d'euros.

Une précision à ce sujet. Vous, vous le savez, mais tous les Français ne le savent peut-être pas : les Jeux - l'organisation des manifestations sportives, leur préparation, les équipements dédiés, les installations provisoires - sont à la charge du COJO et à ce titre intégralement financés par leurs ressources propres – billetterie, partenariats, apports du CIO. En clair : « les Jeux financent les Jeux ».

Les financements publics – 1.4 milliard d'euros, dont 1 milliard d'euros de financements de l'Etat - qui représentent donc 25% du budget olympique, financent des équipements pérennes, et donc l'héritage des Jeux. Ils s'inscrivent dans une logique d'aménagement dont bénéficieront l'ensemble des territoires et des populations concernés dans les décennies à venir.

La plupart des surcoûts identifiés par le rapport concernaient la part publique de ces financements. Or, le président de la République a été très clair : nous devons respecter les enveloppes initiales. C'est une question, je l'ai dit, de crédibilité de notre candidature. C'est aussi une question de respect vis-à-vis des Français et du contribuable. Durant la période de candidature, les pouvoirs publics se sont engagés sur un montant. Cet engagement s'adressait aux membres du Comité olympique, mais aussi aux Français qui étaient évidemment prêts à faire un effort pour accueillir cet événement, sans pour autant signer des chèques en blanc. Ce montant doit donc être tenu. Et il le sera.

Après la publication de ce rapport, les partenaires de la candidature française ont décidé ensemble de procéder aux ajustements nécessaires. Des ajustements qui permettent à la fois de demeurer fidèle à l'esprit et à l'ambition de la candidature de notre pays, tout en respectant les enveloppes budgétaires. L'idée était de faire ce travail suffisamment vite et bien pour soumettre ces ajustements aux membres de la Commission de coordination du comité international olympique qui viennent en début de semaine prochaine (les 18 et 19 juin) pour valider officiellement les futurs sites.

Je voudrais rendre hommage à la très grande responsabilité dont ont fait preuve tous les partenaires ici réunis, notamment le COJO, et les collectivités territoriales concernées. Je le dis avec solennité : l'unité des partenaires avait fait la force de la candidature de notre pays jusqu'en septembre 2017. Cette unité, qui se manifeste une nouvelle fois aujourd'hui, fera la

force et la réussite des jeux olympiques de 2024. Je voudrais également saluer le travail de concertation et de coordination qu'ont mené pour le compte de l'Etat la délégation interministérielle aux jeux olympiques et paralympiques (D.I.J.O.P.) et l'établissement public SOLIDEO.

| Un mot rapide sur la logique qui a guidé ce travail d'optimisation :

- Il s'agit d'ajustements parfois significatifs, mais qui ne retirent rien à la force du projet. Nous avons retravaillé l'ensemble du dossier olympique, en lui donnant une nouvelle cohérence, afin de bâtir un projet optimisé, qui maintient toutes les ambitions du projet prévu par le dossier de candidature. On cherche à faire aussi bien, voire mieux, en organisant les choses un peu différemment. Par exemple en concentrant et en rationalisant certaines épreuves olympiques. C'est notamment le cas des épreuves aquatiques, mais pas seulement. Cette concentration permet de réaliser d'importantes économies sans perturber le moins du monde le bon déroulement des Jeux.
- Nous proposons de préserver l'essentiel du projet de village olympique parce qu'il constitue le cœur des Jeux Olympiques et paralympiques et qu'il était l'une des innovations des J.O de Paris de 1924. Le village accueillera 17 000 lits qui, à l'issue des Jeux, laisseront la place à 2 000 logements, 900 unités de résidence et 100 000 m² de bureaux. De même, nous avons fait le choix de conserver le « village des médias » et ce qu'on appelle le « Cluster » olympique, situés sur les territoires des communes du Bourget, de Dugny et de la Courneuve, tout en rationalisant et en optimisant la réalisation. Après les J.O, le village des médias sera reconverti et permettra de proposer 1 300 logements familiaux.

S'il n'était pas question de passer par pertes et profits les constatations et recommandations des inspections générales, il était tout aussi fondamental de le faire dans une logique de préservation de ce qui a fait la force de la candidature française, je veux parler de « la logique d'héritage ».

Ces J.O doivent certes « marquer les esprits » grâce aux performances dont ils seront le théâtre. Mais, ils doivent aussi « marquer » de leur empreinte le territoire francilien ; ils doivent le structurer, le dynamiser. Ces J.O. doivent également développer la pratique sportive. Le sport, c'est bien de le regarder à la télévision ou dans un stade. C'est encore mieux de le pratiquer. C'est le but de ces J.O : donner à la fois l'envie et la possibilité à tous – je dis bien à « tous » - de pratiquer un ou plusieurs sports. D'en faire le cas échéant son métier ou de suivre une carrière de haut niveau. Pour ça, il faut des équipements, si possible pas trop loin de chez soi. Il faut un encadrement, des professionnels et des structures.

L'exemple de la réorganisation envisagée pour les disciplines aquatiques (natation, water-polo) illustre parfaitement cette volonté de concilier ces deux exigences d'optimisation budgétaire et de préservation de l'héritage au bénéfice des territoires et des populations.

Comme vous le savez, le projet de construction de centre aquatique olympique devait voir le jour en face du Stade du France et accueillir les épreuves de natation. Le surcoût de cette infrastructure avait été évalué par la mission à un montant considérable : entre 160 et 170 millions d'euros. Grâce au travail de concertation, le nouveau projet, le projet « corrigé » prévoit quant à lui :

1. La construction d'une piscine olympique provisoire de 15 000 places pour laquelle le COJO a consenti un effort très important et qui pourra être réutilisée à l'issue des Jeux ;
2. La construction d'un nouveau stade aquatique pérenne pouvant accueillir 5 000 spectateurs, couplé à un bassin de plongeon. Ces deux bassins seront conservés et bénéficieront ensuite au territoire, qui avait justement besoin de ce type d'infrastructure ;
3. La construction provisoire de deux bassins d'échauffement à proximité des installations olympiques, qui pourront également être réimplantés à l'issue des Jeux en bassins pérennes ;
4. S'y ajoute le maintien de la réalisation d'une piscine d'entraînement, là aussi pérenne, à Marville ainsi que des travaux de rénovation de trois autres piscines, qui serviront de sites d'entraînement : Aubervilliers, Noisy le Sec, Aulnay-sous-Bois.
5. Enfin, j'ai le plaisir de vous annoncer que les Jeux vont accompagner la mise en œuvre du « Plan Piscine » du département de la Seine-Saint-Denis. Une enveloppe budgétaire spécifique de 15 millions d'euros est ainsi prévue pour financer ce plan.

Au total, ce sont bien huit piscines qui bénéficieront de la candidature olympique et non plus cinq comme prévu dans le dossier de candidature.

L'ensemble des ajustements envisagés permettront de respecter les enveloppes prévues par les pouvoirs publics pour les Jeux. Grâce au travail de tous et notamment de l'Etat, nous avons tout mis en œuvre pour nous prémunir contre de mauvaises surprises. Et pour donner au contribuable la garantie que son argent sera bien géré.

Ces ajustements permettront également de construire pour l'avenir. En particulier pour l'avenir de la Seine-Saint-Denis. Les J.O de 2024 vont ainsi totalement transformer la physionomie de quartiers entiers de ce département. Des quartiers qu'on va mieux équiper, mieux relier. Dans lesquels on aura accès à des infrastructures sportives de très grande qualité.

Enfin, ces ajustements nous permettent d'aborder la question des délais avec sérénité. Je rappelle que 95% des sites qui accueilleront les futures compétitions existent déjà ou seront temporaires.

Mesdames et messieurs les ministres, Madame la maire de Paris, Monsieur le président du COJO, je voudrais vous tirer à tous un coup de chapeau. L'organisation des J.O est une vraie épreuve. Sportive j'entends ! Quelque chose entre le marathon et la course de haies.

Nous achevons ici la première phase de l'organisation des Jeux. En quelques mois, nous sommes ainsi parvenus :

- À mettre en place la gouvernance des deux structures qui organisent les Jeux, le COJO et la SOLIDEO ;
- À promulguer une loi olympique, examinée et adoptée par le Parlement, qui traduit les engagements que la France avait pris durant la phase de candidature ;
- Nous sommes enfin parvenus à achever l'optimisation du dossier olympique, en respectant les budgets et les délais, que nous soumettrons au CIO la semaine prochaine.

Il est temps désormais d'enclencher la deuxième phase, en maintenant ce qui a fait notre force : l'unité de l'ensemble des acteurs. Alors, au travail, allons-y ! Et « restons groupés ». La France sera à l'heure de l'olympisme en 2024. Elle saura se hisser au plus haut niveau, au niveau de sa tradition d'olympisme, de son savoir-faire et de son exigence. Pour accueillir les Jeux. Et évidemment pour y briller.